

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 8 décembre 2025
N° 180

Amélie de Montchalin remet aux autorités de Mongolie un squelette de *Tarbosaurus Bataar* ainsi que de nombreuses parties de dinosaures saisis par la douane en 2015

Amélie de Montchalin, ministre de l’Action et des Comptes publics, a remis ce jour à Mme Nyamkhuu Ulambayar Ambassadrice de Mongolie en France, Déléguée permanente de la Mongolie auprès de l’Unesco, 217 fossiles et un remarquable squelette de *Tarbosaurus Bataar* saisis en 2015. La valeur totale estimée des pièces saisies approche les 6 millions d’euros. Les enquêteurs du service de renseignement de la Douane (DNRED) et les officiers de douane judiciaire de l’ONAF (Office national anti-fraude de Bercy, sous la double tutelle de la Douane et des Finances publiques) les ont saisies à l’issue de plusieurs mois d’investigations. Ils ont mis au jour un important réseau de trafic de fossiles notamment de dinosaures, pillés sur les sols brésiliens et mongols. Ils viennent s’ajouter aux 998 fossiles déjà saisis et restitués au Brésil en 2022.

Une enquête au long cours qui commence dans des fûts de quartz en 2013

Le 6 août 2013, les agents des douanes du Havre découvrent, à la suite d’une information émanant des autorités brésiliennes, 998 fossiles non déclarés dans des fûts de quartz importés par une société française. Le Parquet du Tribunal de Grande Instance du Havre ouvre une enquête préliminaire confiée au service national de douane judiciaire, aujourd’hui office national anti-fraude (ONAF) de Lyon.

Le 16 février 2015, les services de la DNRED (Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières) à Lyon saisissent, au sein d’une autre société, neuf caisses contenant un squelette de *Tarbosaurus Bataar*. Des investigations complémentaires leur permettent de faire le lien avec la première affaire du Havre.

Quatre mois plus tard, la Juridiction interrégionale spécialisée de Lyon ouvre une information judiciaire des chefs d’importation en bande organisée sans déclaration de marchandises prohibées, de détention sans justificatif d’origine régulière de marchandises prohibées, de recels de biens provenant de vols en bande organisée et

d'association de malfaiteurs. En 2015 et 2016, des perquisitions supplémentaires permettent la saisie de 217 nouveaux spécimens de fossiles.

A l'issue des différentes phases judiciaires, les autorités de Mongolie ont fait connaître leur souhait de voir les spécimens soustraits illégalement revenir sur leur territoire d'origine.

Pièce maîtresse de cette remise : un *Tarbosaurus Baatar* cousin du *Tyrex* vieux de 70 millions d'années mais aussi des œufs de dinosaures

La pièce emblématique est un squelette de *Tarbosaurus Baatar* dont la rareté et la valeur le place dans la catégorie spécimen de collection paléontologique. Ce dinosaure carnivore bipède de la fin du Crétacé a vécu il y a 70 à 60 millions d'années, dans l'actuelle Mongolie. Cousin asiatique du très connu *Tyrex*, il appartient à la famille des *tyrannosauridae*. Extrait du sol mongol du désert de Gobi lors de fouilles illégales, le dinosaure a transité par la Corée du Sud avant d'être acheminé en France.

Les autres fossiles sont divers, constitués de phalanges, métacarpes, dents, œufs, crânes, pattes, bassins, vertèbres, os et côtes, fémur, pied, tibias, ou encore griffes, ainsi que 2 autres squelettes complets de moindre importance.

La douane lutte contre le trafic de fossiles, un phénomène en expansion porté par l'engouement pour la rareté et les cabinets de curiosités

En 2024, les services douaniers ont réalisé 60 constatations ayant donné lieu à la saisie de 22 125 biens culturels, parmi lesquels 104 fossiles (dont de nombreuses dents, mégalodons, mésosaure, rhicocéroïde ...).

Les services douaniers restent vigilants face aux trafics de biens culturels et paléontologiques, avec l'appui du Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), des universitaires et des scientifiques.

Le marché des gros spécimens de dinosaures a connu son essor depuis une quinzaine d'années, notamment à la suite de l'engouement pour les cabinets de curiosités et le souhait d'y placer un beau poisson fossilisé un crâne ou un œuf de dinosaure.

La tendance a été alimentée par le marché le plus prospère, celui des États Unis où les animaux découverts le sont sur des terrains privés dont les propriétaires peuvent en faire le commerce légalement. Mais la mode a vite capitalisé sur le marché parallèle de vente illégale touchant des spécimens venus d'autres pays, notamment de la Chine, de la Mongolie, du Maroc ou du Brésil pour lesquels la réglementation est différente. Depuis 1924 la république de Mongolie a déclaré toutes les espèces découvertes sur son sol comme espèces patrimoniales protégées et donc interdites au commerce.

Des pillages et un commerce parallèle qui privent les scientifiques et l'humanité de la découverte potentielle de nouvelles espèces

Ce marché est nourri par des revendeurs de fossiles, spécialisés dans ce commerce, sans parfois même les qualifications paléontologiques nécessaires. Aussi ces pillages augmentent le risque pour la communauté scientifique de passer à côté de la découverte de squelettes de nouvelles espèces. Les spécimens sont ensuite écoulés lors de ventes aux enchères, ventes en ligne ou encore lors de bourses aux fossiles et minéraux, le plus souvent par pièce, dispersant davantage encore la possibilité d'enrichir les données scientifiques, notamment sur les détails anatomiques.

2 à 3 squelettes de dinosaures se retrouvent ainsi en vente chaque année et donnent lieu parfois à des enchères faramineuses : en octobre 2020 à New-York un tyrannosaure Rex venu du Dakota du Sud a été vendu pour près de 32 millions de dollars, en 2024, un squelette de tyrannosaure de 4m de haut et 20m de long, issu de fouilles américaines dans le Wyoming, et re-préparé en France était vendu à Paris à 4,7 millions d'euros.

Les douaniers multiplient les saisies de dinosaures ou parties de dinosaures

Octobre 2025

Les douaniers de Poitiers remettent à l'Université de Poitiers un ensemble de spécimens de crânes, vertèbres et dents fossilisés de mosasaures, prédateurs marins du Crétacé. Leur saisie avait été réalisée en novembre 2023 lors d'un contrôle sur l'A10 à bord d'un véhicule dont le conducteur n'a pu présenter un justificatif attestant de la légalité du transport.

Août 2025

Les agents du pôle contrôle du bureau de douane de Caen procèdent au contrôle documentaire puis physique d'une déclaration d'importation d'objets de collection en provenance des États-Unis, d'une valeur de 112 570 €. Les analyses menées par un expert local ainsi qu'un spécialiste du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) confirment qu'il s'agit d'ossements authentiques de Tricératops, comprenant notamment une partie de corne et de collerette. Ces biens paléontologiques sont soumis à justificatifs d'importation, de détention, et de circulation, que l'importateur n'a pas pu produire.

Janvier 2025

Lors d'un contrôle sur l'A8 les douaniers de Menton découvrent neuf dents de dinosaures dans des colis transportés par un camion espagnol. Cette découverte de fossiles de dinosaures du crétacé supérieur (72 à 66 millions d'années) reste tout à fait exceptionnelle.

Janvier 2025

Les douaniers de la brigade de surveillance de 3 frontières (41) interceptent début décembre, près de 200 fossiles dissimulés dans des caisses à bord d'un véhicule en

provenance de Belfort. A l'issue des analyses, 67 spécimens s'avèrent être des biens paléontologiques.

<https://www.douane.gouv.fr/actualites/67-specimens-paleontologiques-saisis-par-la-douane-dans-un-vehicule-circulant-vers>

Mai 2022

La douane remet aux autorités brésiliennes 998 fossiles du Crétacé – du bassin d'Araripe, composés de 348 nodules d'animaux fossilisés pris dans leur gangue d'argile (poissons, restes de dinosaures, tortues, crocodiles, ptérosaures ...) et de 650 plaquettes de la Formation Crato (crustacés, insectes, et végétaux fossilisés). Les fossiles avaient été découverts en août 2013 par les douaniers du bureau du Havre Port lors du contrôle d'un conteneur en provenance du Brésil, dissimulés à l'intérieur d'un chargement de fûts de quartz.

<https://www.douane.gouv.fr/sites/default/files/2022-05/24/2022-05-24-CP-Douane-Remise-998-fossiles-au-Bresil.pdf>

Février 2021

Les autorités marocaines organisent au Maroc la cérémonie de restitution de près de 25 000 pièces archéologiques saisis initialement en 2005 et 2006 par les brigades de Perpignan et d'Arles. Ce trésor composé de fossiles paléontologiques et archéologiques, trilobites, dents, crânes et mâchoires d'animaux, pointes de flèches et outils taillés et gravures rupestres sortis illégalement du territoire marocain provient de sites pré-sahariens et de l'Anti-Atlas et date de – 500 000 millions d'années et de l'époque du paléolithique et du néolithique (6 130 000 ans /- 6 000 ans). La douane avait remis tous les objets aux autorités marocaines à Marseille en octobre 2020.

<https://www.douane.gouv.fr/actualites/arrivee-au-maroc-dun-tresor-archeologique-saisi-par-la-douane>

Jean-Noël Barrot, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères : « *En restituant aujourd'hui à la Mongolie ce squelette exceptionnel de Tarbosaurus Bataar et plus de deux cents fossiles saisis par nos services, la France démontre concrètement son engagement contre le trafic illicite de biens patrimoniaux. Cette opération est le résultat d'un travail diplomatique étroit avec les autorités mongoles et d'enquêtes menées avec rigueur par nos douaniers et nos experts scientifiques, que je remercie.* »

Rachida Dati, ministre de la Culture : « *Je me réjouis de cette restitution faite aujourd'hui à la Mongolie, qui est emblématique de la coopération étroite sur le contrôle de la circulation des biens culturels entre les administrations du ministère de la Culture, du ministère des Affaires étrangères et du ministère de l'Action et Comptes publics. Elle démontre la détermination de la France à lutter contre le trafic de biens culturels et à œuvrer à la protection du patrimoine.* »

Amélie de Montchalin, ministre de l'Action et des Comptes publics a déclaré : « *Fidèle à ses engagements internationaux, notamment la Convention de 1970 de l'UNESCO relative à la lutte contre le trafic illicite de biens culturels, c'est une joie et un honneur pour notre pays de remettre aujourd'hui à la Mongolie ces spécimens de dinosaures saisis par la Douane française. Fossiles parmi les plus spectaculaires, les dinosaures sont aujourd'hui particulièrement exposés aux pillages. Je salue la mobilisation des douaniers et des scientifiques, notamment du MNHN, pour leur engagement au service de la protection du patrimoine, patrimoine de la France mais plus largement comme c'est le cas aujourd'hui patrimoine de l'humanité. »*

Mme Undram CHINBAT, ministre de la Culture, des Sports, du Tourisme et de la Jeunesse de la Mongolie, a déclaré : « *Je me réjouis du renforcement de la coopération culturelle entre la Mongolie et la République française. L'un des témoignages de cette dynamique est que les autorités françaises ont identifié, enquêté et jugé des découvertes paléontologiques d'origine mongole, ce qui nous permet aujourd'hui de recevoir des fossiles de dinosaures datant de 60 millions d'années. Autrement dit, une nouvelle page s'ouvre entre nos deux pays grâce aux efforts conjoints déployés pour protéger les vestiges d'animaux préhistoriques ayant vécu il y a plusieurs millions d'années sur notre planète, et pour approfondir les recherches les concernant. Je suis convaincue que les fossiles restitués aujourd'hui à la Mongolie grâce à la coopération entre la Mongolie, la France, le Brésil et d'autres pays attireront tant les visiteurs nationaux qu'étrangers, soutiendront la recherche scientifique et susciteront un grand intérêt auprès du public. À l'avenir, ces découvertes constitueront un exemple marquant de réussite dans la coopération internationale contre le trafic illicite des biens culturels.*

Nous exprimons notre sincère gratitude à la France, qui a rendu possible cette restitution. »

POUR ALLER PLUS LOIN

La remise à la Mongolie

* dossier de presse : <https://www.douane.gouv.fr/sites/default/files/2025-12/08/DP-remise-tarbosaurus.pdf>

* album photo : <https://www.flickr.com/gp/douanefrance/71RF8N4n19>

* rushs vidéos remise : <https://we.tl/t-fC1PtsMX0k>

* vidéos remise sur Douane Tv : <https://www.youtube.com/watch?v=yqmLmICNpXw>

Précédentes saisies et remises

* album photo : <https://www.flickr.com/gp/douanefrance/BWvK74N531>

* rushs vidéos précédentes saisies et remises : <https://www.swisstransfer.com/d/b4fa2dd5-0270-44d4-b654-e08086f9ab4a>

* vidéos précédentes saisies et remise sur Douane Tv : <https://youtu.be/ZhUhJuPUG7U>

Visuels libres de droits sous réserve d'indiquer le crédit : DOUANE FRANÇAISE

Contacts presse :

Cabinet d'Amélie de MONTCHALIN : 01 53 18 45 37 – presse.mcp@cabinets.finances.gouv.fr

Direction générale des douanes et droits indirects – 01 57 53 47 18 / 42 11 / 47 14 / 43 18 - presse@douane.finances.gouv.fr

Bureau de presse de Bercy : 01 53 18 33 80 – presse.bercy@finances.gouv.fr